

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES EAUX**

**DE SIVRY LA PERCHE**

Séance du : 25/10/2024

**Nombre de membres**

- En exercice	10
- Présents	08
- Votants	08
- Absents	02
- Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à 18 h 30 à Les Souhesmes.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Etaient présents : tous les membres en exercice  
Excusés : DROUET Jean-Marie et MARECHAL Alain  
Absent :

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation :  
10/10/2024

Date d'affichage :  
30/10/2024

Monsieur le Président explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la redevance de pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collectes seront supprimées. Elles seront remplacées par la redevance sur la consommation d'eau potable, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement. Le comité syndical appliquera à compter du premier rôle d'eau 2025, ces nouvelles redevances communiquées par les Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie.

**OBJET :**

Application des nouvelles redevances des Agences de l'Eau à compter du 1<sup>er</sup> rôle 2025.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Adrien FURQUAND



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 30/10/2024  
Et publication ou notification du 30/10/2024

